



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

CALENDRIERS 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées en conformité avec l'article 320 de la *Loi sur les Cités et villes* :

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel a adopté par sa résolution # AG-1156-12-2021 son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2022 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 18 h 30, à moins d'indication spécifique :

Date
21 février 2022
Mardi 19 avril 2022
20 juin 2022
17 octobre 2022

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté par la résolution # 8257-11-2020, et modifiée par # 8339-12-2021, son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2022 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 19 h, à moins d'indication spécifique :

Date
24 janvier 2022
21 février 2022
21 mars 2022
Mardi 19 avril 2022
16 mai 2022
20 juin 2022
18 juillet 2022
15 août 2022
19 septembre 2022
17 octobre 2022
21 novembre 2022
19 décembre 2022

Ces séances auront lieu dans la Salle du Conseil municipal située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 15 décembre 2021

Judith Saint-Louis, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal le 15 décembre 2021, tel que prévu aux règlements # 145-2020 (Ville) adopté le 16 mars 2020 et # AG-049-2020 (Agglomération) adopté le 19 octobre 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville également le 15 décembre 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

Ce : _____